



Carte séjour vie privée et familiale l313-11-7°

Par **nouredine**, le **10/06/2013** à **13:33**

bonjour. je viens de recevoir mon dossier de la régularisation de la préfecture qui me demande des justificatifs comme: -liens conservés avec la famille au pays rrrn -condition d'existence en Francerncomment le prouver ???rnrnMERCI.

Par **amajuris**, le **10/06/2013** à **14:07**

bjr,rnla préfecture veut savoir si vous avez encore des liens familiaux, professionnels avec votre pays d'origine.rnles conditions d'existence je pense que la préfecture veut connaître si vos ressources sont stables et suffisantes, vos conditions de logement...etc..rngénéralement cela se fait au moyens des quittances de loyer, de feuille de paies.rncdt

Par **nouredine**, le **11/06/2013** à **13:47**

bonjour amatjuris et merci d'avoir répondu .rnsinon ma question est comment prouver les liens avec ma famille restée au pays,c'est ce que me demande la préfecture? Pour le reste étant en situation irrégulière, je ne vois pas comment je pourrais avoir des bulletins de paie???